

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AT2022-040
ESCALE CUIVRES - VILLEQUIER

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R.412-49 et R.417-10 du Code de la Route,
Vu la demande présentée par les organisateurs,

Considérant que

- l'importance de la manifestation organisée par l'association escale cuivres
- que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,
- la nécessité d'assurer la sécurité de tous.

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement est interdit sur trois places de parking, matérialisées par des barrières le Dimanche 15 Mai 2022 de 07h00 à 19h00.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la BTA de Rives-en-Seine, la Police Municipale Intercommunale et les organisateurs.

Fait à Rives-en-Seine, le 09 mai 2022

Le Maire,
Bastien CORITON

Bastien Coriton

